



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 06 juin 2012

Le recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités

- Vu le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 relatif aux dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du Ministre chargé de l'Education
- Vu l'arrêté du 14 juin 1990 relatif aux commissions académiques consultatives compétentes à l'égard des conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du Ministre chargé de l'Education
- Après consultation de la commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue du 05 juin 2012.

ARRETE

Article 1 :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de conseillers en formation continue pour l'année scolaire 2012 / 2013 :

**RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS**

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS**
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE**
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

BOJCZUK François
CHEVALIER Nella
DELAUNAY Isabelle
DEVILLE Alexandra
DILMI Nassera
DIZIAIN Estelle
DUBREUIL Laurence
DUPOUX Béatrice
FABRE Didier
GEORGEL Virginie
GOZDIK Karine
GRILLOT Catherine
GUELY Marguerite
GUILLEN Carole
LEGRAND Nathalie
LIBERT Isabelle
PAPION Odile
VERNIER Anne-Gaëlle

Secteur privé
Secteur privé
Agent contractuel de l'Etat
Contractuelle, académie de Paris
Secteur privé
CFC, Guyane
Secteur privé
CFC, mise à disposition à l'UNESCO
Professeur des écoles
Secteur privé
Secteur privé
Secteur privé
Secteur privé
Secteur privé
Secteur privé
Agent contractuel de l'Etat
Certifié PLP
Secteur privé

Article 2 :

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pourront être nommés conseillers en formation continue pendant l'année scolaire 2012/2013, dans la mesure où un poste déclaré vacant leur sera proposé.

Pour le Recteur de l'Académie de Paris,
pour le Directeur de l'Académie de Paris,
et par délégation,
la Secrétaire Générale de l'Enseignement Scolaire.

Monique RAUX